

Fiducie Desjardins inc. Informations financières et inhérentes à la gestion des risques (non auditées)

Pour la période terminée le 30 juin 2016

TABLE DES MATIÈRES

	Page		Page
Remarques à l'intention du lecteur		Fonds propres	
Utilisation de ce document	2	Accord de Bâle III	7
La Fiducie Desjardins inc. en bref	2	Déclaration des fonds propres	7
Mode de présentation de l'information financière	2	Gestion des risques	
Informations financières		Structure et organisation de la fonction chargée de la	
Bilan	2	gestion des risques	8
État du résultat	3	Cadre de gestion intégrée des risques	8
État du résultat global	3	Risque de crédit	9
État des variations des capitaux propres	4	Risque de marché	9
Valeurs mobilières	4	Risque de liquidité	9
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions		Risque opérationnel	10
de revente	5	Risque stratégique	10
Provision pour créances douteuses	5	Risque de réputation	10
Dépôts	5	Risque environnemental	11
Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances	6	Risque lié à l'environnement réglementaire et juridique	11

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Les Informations financières et inhérentes à la gestion des risques (ce document) visent à soutenir la transparence et la communication des informations financières et inhérentes à la gestion des risques de la Fiducie Desjardins inc., et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'apprécier le profil de risque de cette dernière. Les informations présentées dans ce document sont non auditées.

LA FIDUCIE DESJARDINS INC. EN BREF

La Fiducie Desjardins inc. (Société) est un fiduciaire constitué en société de fiducie et de prêt, est enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), et offre une gamme de produits et de services, y compris des activités de garde de valeurs et des services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises. Elle est une filiale en propriété exclusive de Desjardins Holding financier inc., qui est détenue à 100 % par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération). Son siège social est situé au 1, complexe Desjardins, Montréal (Québec), Canada. Elle retient les services de la Fédération et de certaines de ses filiales par l'intermédiaire d'une entente de services et d'impartition afin de soutenir son exploitation tant sur le plan de la prise en charge de son personnel que de ses besoins en biens mobiliers et immobiliers. En vertu de cette entente, la Fédération et ses filiales acceptent de fournir la quasi-totalité de ses services administratifs et opérationnels à la Société. Celle-ci est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers annuels sont préparés par la direction de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers du Québec et du BSIF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les informations financières non auditées présentées dans ce document sont extraites principalement des états financiers annuels et intermédiaires de la Société. À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

TABLEAU 1 – BILAN

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	32 466 \$	29 689 \$
Valeurs mobilières		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	243 983	245 386
Titres disponibles à la vente	471 531	460 212
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	319 803	309 802
Intérêts à recevoir	535	487
Sommes à recevoir des clients	29 733	32 926
Actifs d'impôt différé	724	732
Autres actifs	1 207	1 972
Total de l'actif	1 099 982 \$	1 081 206 \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Dépôts	396 683 \$	391 363 \$
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	563 591	555 860
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	2 108	2 148
Autres passifs	9 739	9 134
Total du passif	972 121	958 505
Capitaux propres		
Capital-actions	59 972	59 972
Résultat non distribué	67 338	62 445
Cumul des autres éléments du résultat global	551	284
Total des capitaux propres	127 861	122 701
Total du passif et des capitaux propres	1 099 982 \$	1 081 206 \$

TABLEAU 2 – ÉTAT DU RÉSULTAT

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2016	2015 ⁽¹⁾	2016	2015 ⁽¹⁾
Revenus				
Revenus d'honoraires et autres revenus	23 532 \$	26 358 \$	48 059 \$	51 960 \$
Revenus de placement				
Revenu d'intérêts	2 099	2 767	4 142	6 449
Frais d'intérêts	1 758	2 462	3 582	5 673
Revenu net d'intérêts	341	305	560	776
Autres revenus (pertes) de placement				
Gains nets réalisés sur les titres disponibles à la vente	92	72	135	518
Gains (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	(17)	2	(42)
Autres	(2)	(13)	(228)	175
	90	42	(91)	651
Revenus nets de placement	431	347	469	1 427
Revenu total	23 963	26 705	48 528	53 387
Frais autres que d'intérêts				
Ententes de services et impartition	12 957	15 477	29 026	30 681
Honoraires de consultation	1 718	3 216	4 278	6 580
Frais de dépositaires	2 096	2 366	4 097	4 348
Autres	2 563	2 376	4 431	4 723
	19 334	23 435	41 832	46 332
Résultat avant impôts	4 629	3 270	6 696	7 055
Impôts sur le résultat	1 247	880	1 803	1 912
Résultat net de la période	3 382 \$	2 390 \$	4 893 \$	5 143 \$

⁽¹⁾ Les données de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

TABLEAU 3 – ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Résultat net de la période	3 382 \$	2 390 \$	4 893 \$	5 143 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	338	(115)	365	717
Reclassement à l'état du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(67)	(53)	(98)	(379)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	271	(168)	267	338
Résultat global de la période	3 653 \$	2 222 \$	5 160 \$	5 481 \$

TABLEAU 4 – ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin

(en milliers de dollars)	Capital- actions	Résultat non distribué	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2015	59 972 \$	62 445 \$	284 \$	122 701 \$
Résultat net de la période	-	4 893	-	4 893
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	267	267
Total du résultat global de la période	-	4 893	267	5 160
Solde au 30 juin 2016	59 972 \$	67 338 \$	551 \$	127 861 \$
Solde au 31 décembre 2014	59 972 \$	51 539 \$	297 \$	111 808 \$
Résultat net de la période	-	5 143	-	5 143
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	338	338
Total du résultat global de la période	-	5 143	338	5 481
Solde au 30 juin 2015	59 972 \$	56 682 \$	635 \$	117 289 \$

TABLEAU 5 – VALEURS MOBILIÈRES

Au 30 juin 2016

(en milliers de dollars)

	Échéances			
	Moins de 1 an	1 an ou plus	Sans échéance	Total
Titres émis ou garantis par des				
Entités gouvernementales canadiennes	60 651 \$	55 375 \$	- \$	116 026 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	184 034	105 960	-	289 994
Autres titres				
Institutions financières	266 063	43 391	-	309 454
Autres émetteurs	-	40	-	40
Total des valeurs mobilières	510 748 \$	204 766 \$	- \$	715 514 \$

Au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

	Échéances			
	Moins de 1 an	1 an ou plus	Sans échéance	Total
Titres émis ou garantis par des				
Entités gouvernementales canadiennes	6 754 \$	33 207 \$	- \$	39 961 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	305 629	61 592	-	367 221
Autres titres				
Institutions financières	292 317	6 059	-	298 376
Autres émetteurs	-	40	-	40
Total des valeurs mobilières	604 700 \$	100 898 \$	- \$	705 598 \$

TABLEAU 5 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Au 30 juin 2016	Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par des entités gouvernementales canadiennes)					
	Québec	Ontario	Colombie- Britannique	Alberta	Nouvelle- Écosse	Total
(en milliers de dollars)						
Titres émis ou garantis	147 395 \$	135 369 \$	7 230 \$	- \$	- \$	289 994 \$
Autres titres	276 189	27 281	-	-	6 024	309 494
	423 584 \$	162 650 \$	7 230 \$	- \$	6 024 \$	599 488 \$

Au 31 décembre 2015	Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par des entités gouvernementales canadiennes)					
	Québec	Ontario	Colombie- Britannique	Alberta	Nouvelle- Écosse	Total
(en milliers de dollars)						
Titres émis ou garantis	167 708 \$	132 581 \$	41 907 \$	25 025 \$	- \$	367 221 \$
Autres titres	270 256	14 044	-	-	14 116	298 416
	437 964 \$	146 625 \$	41 907 \$	25 025 \$	14 116 \$	665 637 \$

TABLEAU 6 – VALEURS MOBILIÈRES ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Résidents	319 803 \$	309 802 \$
Non-résidents	-	-
Total	319 803 \$	309 802 \$

Dans le cours normal de ses affaires, la Société effectue des opérations de prêts de valeurs qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des prêts de titres. Dans le cadre de ces transactions, la Société agit à titre de gardien de valeurs pour le titulaire d'une valeur mobilière qui l'autorise à la prêter à un emprunteur moyennant une commission dont la forme et les modalités sont déterminées par un contrat préétabli en vertu duquel la Société peut assumer certains risques.

TABLEAU 7 – PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Total	- \$	- \$

TABLEAU 8 – DÉPÔTS

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Type		
À vue	127 900 \$	125 964 \$
À terme	268 783	265 399
Total	396 683 \$	391 363 \$

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Répartition par provinces		
Québec	381 735 \$	378 320 \$
Ontario	14 899	12 967
Nouveau-Brunswick	49	76
Total	396 683 \$	391 363 \$

TABLEAU 9 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES

Au 30 juin 2016

(en milliers de dollars)	Échéances							Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	32 466 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	32 466 \$
Valeurs mobilières	-	336 677	82 997	91 074	146 065	58 661	40	715 514
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	-	319 790	-	-	-	-	13	319 803
Intérêts à recevoir	-	-	-	-	-	-	535	535
Sommes à recevoir des clients	-	-	-	-	-	-	29 733	29 733
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	724	724
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	1 207	1 207
Total de l'actif	- \$	688 933 \$	82 997 \$	91 074 \$	146 065 \$	58 661 \$	32 252 \$	1 099 982 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts	127 901 \$	32 236 \$	44 968 \$	61 890 \$	61 101 \$	68 587 \$	- \$	396 683 \$
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	563 576	-	-	-	-	15	563 591
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	-	-	-	-	-	-	2 108	2 108
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	9 739	9 739
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	127 861	127 861
Total du passif et des capitaux propres	127 901 \$	595 812 \$	44 968 \$	61 890 \$	61 101 \$	68 587 \$	139 723 \$	1 099 982 \$
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	(127 901)\$	93 121 \$	38 029 \$	29 184 \$	84 964 \$	(9 926)\$	(107 471)\$	- \$

Au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)	Échéances							Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	29 689 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	29 689 \$
Valeurs mobilières	-	350 055	113 146	141 500	41 122	59 735	40	705 598
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	-	309 782	-	-	-	-	20	309 802
Intérêts à recevoir	-	-	-	-	-	-	487	487
Sommes à recevoir des clients	-	-	-	-	-	-	32 926	32 926
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	732	732
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	1 972	1 972
Total de l'actif	- \$	689 526 \$	113 146 \$	141 500 \$	41 122 \$	59 735 \$	36 177 \$	1 081 206 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts	125 964 \$	61 617 \$	22 907 \$	58 011 \$	58 574 \$	64 290 \$	- \$	391 363 \$
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	555 815	-	-	-	-	45	555 860
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	-	-	-	-	-	-	2 148	2 148
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	9 134	9 134
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	122 701	122 701
Total du passif et des capitaux propres	125 964 \$	617 432 \$	22 907 \$	58 011 \$	58 574 \$	64 290 \$	134 028 \$	1 081 206 \$
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	(125 964)\$	72 094 \$	90 239 \$	83 489 \$	(17 452)\$	(4 555)\$	(97 851)\$	- \$

FONDS PROPRES

ACCORD DE BÂLE III

Le nouveau cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoit une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, le BSIF a exigé que la Société respecte depuis 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, le BSIF a exigé que la Société respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014.

Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires que doit maintenir la Société afin de satisfaire aux exigences réglementaires est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Le BSIF exige également que la Société conserve un ratio de levier supérieur à 3 %. Ce ratio se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend les actifs au bilan ainsi que les expositions liées aux opérations de financement par titres.

TABEAU 10 – DÉCLARATION DES FONDS PROPRES

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Méthode tout compris ⁽¹⁾	
	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires	59 972 \$	59 972 \$
Résultat non distribué	67 338	62 445
Cumul des autres éléments du résultat global	551	284
Fonds propres nets de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	127 861 \$	122 701 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques	399 017 \$	407 714 \$
Total de l'exposition au ratio de levier	1 358 439 \$	1 328 427 \$
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	32,0 %	30,1 %
Fonds propres de la catégorie 1	32,0	30,1
Total des fonds propres	32,0	30,1
Lever	9,4	9,2
Ratios minimaux		
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7,0 %	7,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	8,5	8,5
Total des fonds propres	10,5	10,5
Lever	3,0	3,0

⁽¹⁾ Le capital réglementaire selon la méthode « tout compris » suppose l'application de l'ensemble des ajustements réglementaires selon Bâle III depuis le 1^{er} janvier 2013 et l'élimination progressive de la valeur en capital des instruments qui ne sont pas admissibles au capital réglementaire selon Bâle III.

GESTION DES RISQUES

STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque environnemental et au risque lié à l'environnement réglementaire et juridique. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour la Société et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance rentable dans le respect des exigences réglementaires. La Société considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à tous au sein de l'organisation.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif de la Société en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, la Société s'est dotée d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa direction et au conseil d'administration un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

Ce Cadre de gestion intégrée des risques est cohérent avec celui du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) et couvre l'ensemble des activités de la Société. Comme le Mouvement, la Société privilégie une approche globale et coordonnée pour gérer les risques de façon intégrée, c'est-à-dire en tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents risques.

L'appétit et la tolérance au risque sont des composantes importantes du Cadre de gestion intégrée des risques et permettent de déterminer le niveau et le type de risque que la Société est disposée à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque servent ainsi d'assises à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque établit les orientations de la Société en matière de prise et de gestion des risques dont :

- des pratiques d'affaires qui reflètent les valeurs du Mouvement Desjardins et de la Société;
- des actions fondées sur une perspective à long terme;
- des activités pour lesquelles les risques sont compris et gérés adéquatement;
- l'exercice de son rôle de fiduciaire conformément aux normes éthiques et prudentielles les plus rigoureuses;
- le maintien de sa réputation et la confiance de ses clients et partenaires.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque de la Société demeure à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la direction et le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque et d'assurer qu'il reflète les valeurs et les objectifs stratégiques et financiers de la Société.

La structure et les principes de gouvernance de la Société respectent les critères de la réglementation applicable à une société de fiducie fédérale. Le conseil d'administration de la Société assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble de ses activités. Il voit notamment à la supervision de la gestion des risques, à l'examen des systèmes de contrôle interne ainsi qu'à l'adoption des encadrements pertinents en matière de gestion des risques et au respect de leur mise en œuvre. Afin de le soutenir dans ses responsabilités spécifiques à l'égard de la gestion des risques, le conseil d'administration est appuyé par le comité Gestion des risques, le comité d'audit ainsi que le comité de révision. Tous ces comités bénéficient du soutien du Mouvement Desjardins en matière d'encadrement.

Les responsabilités de la direction de la Société au chapitre de la gestion des risques visent à assurer le respect de saines pratiques en matière de gestion des risques. Elle veille notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'examen des encadrements appropriés. Elle s'assure également que la Société est en mesure d'identifier tous les risques importants, d'évaluer leurs répercussions potentielles et de mettre en place des pratiques, des procédures et des mesures de contrôle pour les gérer efficacement.

L'approche de gestion des risques du Mouvement Desjardins et de la Société repose sur des principes favorisant la responsabilité de leurs unités d'affaires. La fonction de gestion des risques du Mouvement et de la Société s'assure, quant à elle, que ces unités réussissent à gérer et à maîtriser au jour le jour les risques associés à leurs activités.

Encadrements et pratiques inhérents à la gestion des risques

La Société dispose d'encadrements et de pratiques en matière de gestion des risques pour l'appuyer dans le développement de ses affaires et atteindre ses objectifs stratégiques. Ils sont soit particuliers à un domaine de risque ou intégrés (agrégation des risques).

La Société prend les dispositions nécessaires afin d'assurer la mise en œuvre, la tenue et le maintien des pratiques visant à satisfaire les exigences réglementaires auxquelles elle est assujettie.

Les principaux encadrements inhérents à la gestion des risques touchent notamment :

- la gestion intégrée des risques;
- l'appétit et la tolérance au risque;
- la gestion du risque opérationnel;
- la continuité des affaires et la gestion de crise;
- la gestion du risque de réputation;
- le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres;
- la gouvernance des modèles;
- les analyses de risques pour les projets et produits financiers;
- les simulations de crise;
- l'appariement et la liquidité;
- les prêts de titres;
- les placements.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan.

Des politiques dictent les limites par engagements, émetteurs et contreparties, emprunteurs, groupes d'emprunteurs et secteurs d'activité. Elles sont examinées par la direction et le comité Gestion des risques, qui les recommandent au conseil d'administration.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, la Société utilise différentes techniques pour réduire son risque envers ses contreparties.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel elle est exposée, la Société utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

La Société n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par la Société prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

La Société est principalement exposée au risque de marché en raison de ses activités d'intermédiation financière et de prêts de valeurs. Elle a adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Le risque de taux d'intérêt est la principale composante du risque de marché auquel la Société est exposée. Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. Le comité de direction de la Société a la responsabilité d'analyser et d'entériner les différentes stratégies d'appariement des taux d'intérêt dans le respect des paramètres définis par les politiques.

Des informations supplémentaires sur la situation de la Société à l'égard de la sensibilité aux taux d'intérêt et à l'appariement des échéances sont fournies dans le tableau 9 « Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances » de ce document.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Société, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides. De plus, la Société s'assure, par l'intermédiaire du Mouvement, qu'elle dispose d'un approvisionnement en fonds stable et diversifié, d'un suivi d'indicateurs et d'un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. La Société a établi une politique décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. La politique est revue régulièrement afin d'assurer sa concordance avec le contexte opérationnel, les conditions de marché et les exigences des organismes de réglementation. Elle intègre, entre autres, les exigences de la ligne directrice B-6, *Principes de liquidité*, publiée par le BSIF, ainsi que le suivi et le respect des nouvelles normes sur les ratios de liquidité à court terme (LCR) et structurel de liquidité à long terme (NSFR) de même que les flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) en vertu de l'Accord de Bâle III. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration et son suivi est effectué par le comité Gestion des risques. Le BSIF a publié en 2014 ses exigences en matière de divulgation publique relatives au LCR pour les banques d'importance systémique intérieure (BSI). Puisque la Société n'est pas une BSI, elle n'est pas tenue de le divulguer dans ses états financiers. Toutefois, au cours du trimestre, la Société a déposé les rapports LCR mensuels auprès du BSIF, lesquels respectaient amplement l'exigence minimale. La Société a également déposé mensuellement le rapport sur les NCCF et entend respecter le ratio NSFR à son entrée en vigueur.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte d'objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (ex. cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein de la Société et du Mouvement afin de le maintenir à un niveau acceptable.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance à ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place. Ce cadre est cohérent avec le cadre de gestion du risque opérationnel et est soutenu par un cadre de contrôles spécifique.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et de la Société, en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui leur sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs des initiatives stratégiques du Mouvement et de la Société font l'objet d'un suivi systématique et périodique par leurs dirigeants et leur direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et elles font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction de la Société puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers la Société ou le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins et la Société. À cet égard, ces derniers visent à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur la réputation et l'image de l'organisation. Le Mouvement Desjardins et la Société considèrent qu'il est essentiel de favoriser une culture de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place tels que le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins et de la Société.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins et la Société subissent des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations du Mouvement et de la Société.

Aux pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion de ce risque s'ajoutent notamment un accroissement du risque de crédit découlant d'une perte de valeur des actifs pris en garantie et une amplification du risque de réputation associé à la possibilité de prendre en garantie des actifs susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux et environnementaux portés sur la place publique.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. Plus spécifiquement, les risques liés aux changements climatiques ont fait l'objet d'une évaluation globale qui sera régulièrement actualisée.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins, y compris la Société, des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques en vigueur là où la Société exerce ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation, des recours ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières ou des sanctions. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition de la Société à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre la Société peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité de la Société, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes de la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si la Société avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment due aux coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans les marchés financiers, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'Autorité des marchés financiers, les autorités en valeurs mobilières canadiennes, le Bureau du surintendant des institutions financières, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont la Société gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une culture de conformité proactive en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, la Société a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que la Société ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. La Société pourrait alors subir des incidences défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation.